

Demande d'intervention financière en cas de calamité publique

Réservé à l'administration	Dénomination de la calamité publique :
	Numéro du dossier :

Formulaire particulier E Terrains affectés à des fins professionnelles et peuplements forestiers

1. Renseignements généraux

a) Nom du (des) propriétaire(s) des biens à la date de la calamité :

Joignez une attestation du Bureau de l'enregistrement établissant que vous étiez propriétaire à la date de la calamité.

b) Expert

Avez-vous fait appel à votre propre expert pour constater les dommages ?

Oui ; nom de l'expert :

adresse de l'expert :

Joignez le rapport et la note d'honoraires.

Non

c) Assurances

• Joignez une copie de la police d'assurance, même si votre compagnie d'assurances ne vous indemnise pas.

• Recevez-vous une indemnité de votre assureur ?

Oui ; demandez à votre assureur une attestation détaillée d'intervention et joignez-la

Non ; demandez à votre assureur une attestation de non-intervention et joignez-la.

2. Dommages

a) Situation du bien sinistré.

Indiquez clairement la situation des parcelles sinistrées sur le plan cadastral à annexer et aussi, en cas de peuplements forestiers, sur une carte de l'Institut géographique national.

b) Description et estimation des dommages

Donnez sur une feuille séparée une description et une estimation détaillées des dommages (à compléter uniquement si vous n'avez pas fait appel à votre propre expert).

Montant total de ces dommages : €

Date : Cliquez ici pour entrer une date.

Signature(s) :

ATTENTION !

Seuls les dégâts mentionnés dans votre demande pourront faire l'objet d'une indemnisation ; signalez donc **TOUS LES DEGATS QUE VOUS AVEZ CONSTATES**. N'oubliez pas de fournir **TOUTES LES PREUVES NECESSAIRES** ; des photos sont fortement recommandées.